Conditions générales de vente et modalités d'inscription

Les conditions générales et modalités d'inscription font partie intégrante du contrat de formation.
En conséquence, toute inscription vaut adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales

Définitions

- Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Transformance Pro et Transformance Coach & Team.
- L'« organisme de formation » désigne, selon le cas, Transformance Pro ou Transformance Coach & Team, identifié comme cocontractant dans le devis, la convention de formation, le contrat de formation ou tout autre document contractuel signé avec le client.
- L'« offre » désigne toute proposition commerciale ou contractuelle émise par l'organisme de formation, notamment sous la forme d'un devis, d'un bulletin d'inscription, d'une convention de formation, d'un contrat de formation ou de tout document décrivant la prestation proposée.
- Le « client » désigne toute personne physique ou morale qui commande une prestation auprès de l'organisme de formation. Le client peut être le participant lui-même ou une structure finançant la prestation pour le compte d'un ou plusieurs participants.
- L'« action de formation » désigne toute prestation de formation ou de développement des compétences réalisée en présentiel, à distance ou selon un format hybride. Elle peut être composée d'un ou plusieurs modules, de travaux intersessions, d'activités réalisées sur une plateforme numérique ou de toute autre modalité pédagogique prévue au programme.
- Le « module » désigne une séquence pédagogique identifiée au sein d'une action de formation.
- Le « participant » désigne la personne physique bénéficiant de l'action de formation, qu'elle en soit ou non le financeur.
- L' « espace numérique » désigne les plateformes, applications et ressources numériques mises à disposition des participants dans le cadre de leur parcours, notamment la plateforme MyCT lorsqu'elle est utilisée.
- La « réglementation applicable en matière de protection des données personnelles » désigne l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés dans leur version en vigueur.

1. Modalités d'inscription

- Toute demande d'inscription à une action de formation doit être formalisée par l'envoi du bulletin d'inscription, du devis, de la convention de formation, du contrat de formation ou de tout autre document contractuel dûment complété et signé.

2. Conditions d'inscription

- Toute demande d'inscription fait l'objet d'un examen préalable du dossier du candidat. Selon la nature de la formation, cet examen peut comprendre un entretien pédagogique destiné à vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, les objectifs et les prérequis du participant.
- L'organisme de formation se réserve la possibilité de demander tout document ou information complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier.
- L'inscription devient définitive après validation du dossier par l'organisme de formation.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur validation, dans la limite des places disponibles.
- Avant le démarrage de la formation, le participant reçoit les informations nécessaires à son parcours, notamment le programme de formation, les modalités pratiques d'organisation et, le cas échéant, une convocation précisant les dates, horaires et lieux de réalisation.
- À l'issue de la formation, les documents de suivi et de réalisation prévus par la réglementation ou les dispositifs de financement sont remis au participant et/ou au client. Le participant est tenu de justifier de sa présence selon les modalités prévues pour la formation.

3. Coût d'inscription

- Le coût d'inscription comprend la réalisation de l'action de formation et les supports pédagogiques associés.
- Sauf accord écrit contraire, les frais de transport, d'hébergement et de restauration restent à la charge du client ou du participant.

4. Prise en charge par un organisme financeur

- En cas de demande de prise en charge du coût de la formation par un organisme financeur, le client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à transmettre à l'organisme de formation tout document attestant de cette prise en charge.
- À défaut de réception de l'accord de prise en charge avant le démarrage de la formation ou dans les délais requis par l'organisme financeur, l'intégralité des sommes dues sera facturée au client.
- En cas de prise en charge totale de la formation par un organisme tiers, la facture est adressée directement à celui-ci, sous réserve de l'existence d'un accord de subrogation de paiement.
- En cas de prise en charge partielle, le reliquat non financé est facturé au client, qui s'engage à en assurer le règlement selon les conditions prévues.
- En cas de refus de prise en charge, de prise en charge partielle, d'absence de paiement par l'organisme financeur ou de non-respect des conditions exigées par celui-ci, les sommes correspondantes demeurent intégralement dues par le client.
- Toute absence ou tout abandon susceptible d'entraîner une réduction ou un refus de prise en charge pourra donner lieu à une facturation au client dans les conditions prévues aux présentes CGV.
- À la demande de l'organisme financeur, l'organisme de formation transmet les documents permettant d'attester de la réalisation de la formation et de l'assiduité du participant.

5. Conditions de paiement

- Les modalités de facturation et de règlement sont précisées dans l'offre, le devis, la convention ou le contrat de formation.
- Les factures sont payables selon les conditions qui y sont prévues.
- En cas de retard de paiement, les pénalités légales ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévues par le Code de commerce sont applicables de plein droit.

6. Annulation, rétractation, absence et abandon

Droit de rétractation

- Tout client personne physique dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la signature de son contrat de formation. Ce droit s'exerce par toute déclaration écrite exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter adressée à l'organisme de formation.
- En cas d'exercice du droit de rétractation, les sommes versées sont remboursées conformément aux dispositions légales en vigueur, déduction faite, le cas échéant, des prestations déjà réalisées à la demande expresse du participant.

Annulation avant le démarrage de la formation

- Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à l'organisme de formation.
- Toute annulation reçue plus de quinze (15) jours ouvrés avant le démarrage de la formation n'entraîne aucun frais.
- Toute annulation reçue entre quinze (15) et sept (7) jours ouvrés avant le démarrage de la formation entraîne la facturation d'une indemnité correspondant à 20 % du coût total de la formation.
- Toute annulation reçue moins de sept (7) jours ouvrés avant le démarrage de la formation entraîne la facturation d'une indemnité correspondant à 100 % du coût total de la formation.
- Les indemnités dues au titre d'une annulation ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un organisme financeur.

Absence, interruption ou abandon en cours de formation

- En cas d'absence à tout ou partie d'une action de formation, seules les heures ou prestations effectivement réalisées peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un organisme financeur.
- En cas d'abandon de la formation à l'initiative du participant ou du client, les prestations effectivement réalisées restent dues.
- Afin de couvrir les frais administratifs, pédagogiques et organisationnels engagés dès l'entrée en formation, une indemnité forfaitaire correspondant à 10 % du coût total de la formation reste acquise à l'organisme de formation.
- Les prestations non réalisées ne sont pas facturées.
- Cette indemnité ne constitue pas des frais de formation et ne peut faire l'objet d'une prise en charge par un organisme financeur.

Report ou annulation par l'organisme de formation

- L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation en cas de force majeure, d'effectif insuffisant ou de toute circonstance indépendante de sa volonté ne permettant pas d'assurer la prestation dans des conditions satisfaisantes.
- Dans ce cas, les sommes éventuellement versées sont intégralement remboursées, sans qu'aucune autre indemnisation ne puisse être réclamée.

7. Responsabilité de l'organisme de formation

- L'organisme de formation est tenu à une obligation de moyens dans la réalisation de ses prestations. Il ne peut être tenu responsable des conséquences résultant d'une mauvaise interprétation ou d'une utilisation inappropriée des contenus, méthodes, outils ou enseignements transmis dans le cadre de la formation.
- L'organisme de formation se réserve le droit de modifier la composition de l'équipe pédagogique ou de remplacer un intervenant lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans que cela ne puisse donner lieu à indemnisation.
- L'organisme de formation se réserve également le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, tout participant dont le comportement serait de nature à perturber le bon déroulement de la formation, à porter atteinte à la sécurité des personnes ou à contrevenir au règlement intérieur ou aux présentes CGV.
- L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté empêchant la bonne réalisation de la prestation.
- La responsabilité de l'organisme de formation, tous préjudices confondus, est limitée au montant effectivement perçu au titre de la prestation concernée.

8. Confidentialité

- Le client, le participant et l'organisme de formation s'engagent à conserver comme confidentielles les informations, documents et données de toute nature dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion des échanges préalables à l'inscription ainsi que durant l'exécution de la formation.
- Dans le cadre des formations réunissant plusieurs participants ou plusieurs organisations, chaque participant s'engage à faire preuve de discrétion concernant les informations, expériences, témoignages ou données portés à sa connaissance au cours de la formation.

Transformance Pro
32 rue de Paris – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
S.A au capital de 100 674 € - SIRET 439 513 441 00071 – NAF 8559A Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11754552475
Certification Qualiopi n° QUA008990 délivrée au titre de la catégorie d'action « Actions de formation »

Transformance Coach&Team
173 rue de Courcelles - 75017 PARIS
SASU au capital de 12 000 € -SIRET 106 355 415 00014 – NAF 7022Z Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11757634875

- L'organisme de formation ne saurait être tenu responsable de la divulgation ou de l'utilisation par un participant d'informations confidentielles communiquées par un autre participant ou par un client dans le cadre des échanges pédagogiques.
- Sous réserve de l'accord préalable du client, l'organisme de formation peut mentionner son nom et son logo parmi ses références commerciales sur tout support de communication, à l'exclusion de toute information confidentielle relative aux prestations réalisées.

9. Supports pédagogiques

- Les supports pédagogiques désignent l'ensemble des ressources, documents, outils, contenus et moyens pédagogiques mis à disposition dans le cadre de la formation, quel qu'en soit le format (papier, numérique, audiovisuel ou autre).
- Les supports pédagogiques sont remis aux participants à titre d'information et d'accompagnement de la formation. Ils ne sauraient se substituer aux échanges, apports pédagogiques et commentaires des intervenants, ni constituer un conseil personnalisé adapté à une situation particulière.
- Les contenus pédagogiques sont élaborés sur la base des informations, référentiels, normes et réglementations connus à la date de leur diffusion. L'organisme de formation n'est tenu à aucune obligation de mise à jour des supports après la réalisation de la formation.
- Le participant et le client demeurent seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des informations, outils et méthodes présentés dans le cadre de la formation.

10. Outils et services numériques

- L'organisme de formation peut mettre à disposition des participants différents outils, plateformes, applications ou services numériques nécessaires à la réalisation de la formation, notamment pour l'accès aux ressources pédagogiques, aux classes virtuelles, aux travaux intersessions ou aux espaces collaboratifs.
- L'utilisation de certains outils ou services peut être soumise à l'acceptation préalable de conditions générales d'utilisation propres à leurs éditeurs.
- Le participant s'engage à utiliser ces outils conformément aux consignes communiquées par l'organisme de formation et à ne pas porter atteinte à leur bon fonctionnement ou à leur sécurité.
- L'organisme de formation met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires au bon fonctionnement des outils numériques utilisés dans le cadre de la formation. Il ne saurait toutefois être tenu responsable d'une interruption temporaire de service, d'un dysfonctionnement ou d'un incident technique imputable à un prestataire tiers ou à un réseau de télécommunications.
- Les modalités d'utilisation de la plateforme MyCT, lorsqu'elle est mise à disposition dans le cadre de la formation, sont précisées dans les Conditions Générales d'Utilisation applicables.

11. Propriété intellectuelle

- L'ensemble des contenus, méthodes, outils, supports pédagogiques, ressources numériques, documents, modèles, exercices, vidéos, enregistrements et plus généralement tout élément remis ou mis à disposition dans le cadre de la formation demeure la propriété exclusive de l'organisme de formation ou de ses partenaires et intervenants lorsqu'ils en détiennent les droits.
- Les supports pédagogiques et ressources mis à disposition des participants sont destinés à leur usage personnel dans le cadre de la formation. Ils ne peuvent être reproduits, transmis, diffusés, publiés, commercialisés, adaptés, modifiés ou exploités, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation.
- Les accès aux espaces numériques, plateformes pédagogiques et ressources en ligne, notamment la plateforme MyCT lorsqu'elle est utilisée, sont strictement personnels et ne peuvent être cédés, partagés ou transmis à un tiers.
- L'organisme de formation conserve l'ensemble des droits relatifs à ses méthodes, outils, processus, savoir-faire, ingénieries pédagogiques et dispositifs d'accompagnement développés antérieurement ou à l'occasion de la réalisation de ses prestations.
- Le nom, les marques, logos, dénominations commerciales et signes distinctifs de l'organisme de formation ne peuvent être utilisés ou reproduits sans son autorisation écrite préalable.

12. Particularités des formations Intra-Entreprise

- Les modalités d'organisation, de réalisation et de suivi administratif de la formation sont définies dans l'offre, le devis ou la convention de formation.
- Sauf disposition contraire prévue dans l'offre ou la convention, le client assure l'organisation logistique de la formation réalisée dans ses locaux ou dans des locaux mis à sa disposition, notamment l'information des participants, la mise à disposition des salles, équipements et moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la formation.
- Le client s'engage à communiquer à l'organisme de formation les informations et documents nécessaires à l'organisation de la formation ainsi qu'au suivi de l'assiduité des participants.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des participants restent à la charge du client. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants sont facturés au client lorsqu'ils sont prévus dans l'offre, le devis ou la convention de formation.
- L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'informations incomplètes ou erronées transmises par le client, de l'absence de participants ou de l'indisponibilité des locaux, équipements ou moyens matériels dont la mise à disposition relève de la responsabilité du client.

13. Sous-traitance

- L'organisme de formation se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations objet de la formation à tout intervenant ou prestataire qualifié de son choix.
- Le recours à la sous-traitance ne modifie en aucun cas les obligations contractuelles de l'organisme de formation envers le client. L'organisme de formation demeure seul responsable de la bonne exécution des prestations réalisées dans le cadre de la formation.

14. Données à caractère personnel

- L'organisme de formation et le client s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.
- Dans le cadre de ses activités, l'organisme de formation est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant le client, les participants et, le cas échéant, les représentants de l'entreprise cliente, notamment aux fins de gestion des inscriptions, d'organisation et de réalisation des formations, de suivi pédagogique, de gestion administrative et financière, ainsi que de communication relative aux prestations proposées.
- L'organisme de formation agit en qualité de responsable de traitement pour les traitements de données qu'il met en œuvre dans le cadre de ses activités.
- Le client s'engage à communiquer uniquement les données nécessaires à la réalisation de la prestation et à informer les personnes concernées de la transmission de leurs données à l'organisme de formation lorsque cette information lui incombe.
- Les modalités de traitement des données personnelles, les droits des personnes concernées ainsi que les conditions d'exercice de ces droits sont détaillés dans la Politique de confidentialité de l'organisme de formation, disponible sur son site internet et ses espaces numériques.

15. Qualité des prestations

- L'organisme de formation s'attache à concevoir, animer et mettre en œuvre ses prestations dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Des évaluations sont réalisées tout au long du parcours de formation et à son issue afin de mesurer la satisfaction des participants, l'atteinte des objectifs pédagogiques et la qualité des prestations délivrées.
- Les observations, suggestions et réclamations formulées par les clients ou les participants sont analysées dans le cadre de cette démarche d'amélioration continue.
- Toute réclamation relative à une prestation de formation peut être adressée par écrit à l'organisme de formation selon les modalités figurant sur son site internet ou dans les documents contractuels.

16. Droit applicable et compétence juridictionnelle

- Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les documents contractuels auxquels elles se rattachent sont régis par le droit français.
- En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des relations contractuelles, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.
- À défaut d'accord amiable, tout litige relèvera de la compétence des juridictions françaises compétentes.
- Pour les clients professionnels, sauf disposition légale impérative contraire, compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.
- Les consommateurs bénéficient des règles de compétence prévues par les dispositions légales applicables.

Pour les clients consommateurs en application de l'article 6

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(*Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.*)

À adresser à l'organisme de formation identifié dans votre contrat :
Transformance Pro : 32 rue de Paris – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ou

Transformance Coach&Team : 173 rue de Courcelles - 75017 PARIS

Courriel de contact : contact@transformancepro.fr

Je soussigné(e),

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation portant sur :

Intitulé de la formation : .....

Date de signature du contrat :.....

Date de début prévue de la formation : .....

Le : .....

Signature du participant (uniquement en cas de notification sur support papier)

Transformance Pro
32 rue de Paris – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
S.A au capital de 100 674 € - SIRET 439 513 441 00071 – NAF 8559A Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11754552475
Certification Qualiopi n° QUA008990 délivrée au titre de la catégorie d'action « Actions de formation »

Transformance Coach&Team
173 rue de Courcelles - 75017 PARIS
SASU au capital de 12 000 € -SIRET 106 355 415 00014 – NAF 7022Z Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11757634875